

VISITES AUTORISÉES EN CHSLD, RPA ET RI-RTF POUR PERSONNES ÂGÉES

Baie-Comeau, le 22 juin 2020 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord annonce que les visites en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), résidences pour personnes âgées (RPA), ressources intermédiaires (RI) et ressources de type familial (RTF) pour personnes âgées sont désormais autorisées. Les visites en centres hospitaliers seront quant à elles permises à partir du 26 juin prochain.

Les visiteurs **ne seront pas autorisés** à entrer dans l'installation si :

- Il y a une éclosion dans le milieu;
- Ils sont atteints ou ont été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19;
- Ils sont en attente d'un résultat de dépistage de la COVID-19;
- Ils sont soumis à un isolement ou un confinement;
- Ils présentent l'un des symptômes suivants :
 - Température supérieure à 38°C / frissons;
 - Toux récente ou toux chronique exacerbée;
 - Difficultés respiratoires;
 - Perte d'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût;
 - Douleurs musculaires généralisées (non liées à l'effort physique);
 - Fatigue intense;
 - Perte d'appétit importante;
 - Mal de gorge;
 - Diarrhée ou vomissement.

La personne proche aidante ou le visiteur qui souhaite procéder à un test de dépistage peut en faire la demande.

Consignes à respecter

En raison de la pandémie de COVID-19, des mesures sont mises en place pour assurer la sécurité des usagers, des visiteurs et du personnel. Les visiteurs (incluant les bénévoles, les accompagnateurs et les proches aidants) doivent :

- Procéder à l'hygiène des mains en entrant et en sortant dans l'installation ainsi qu'en entrant et en sortant de la chambre de l'usager;
- Porter correctement le masque de procédure dès l'entrée dans le CHSLD et le porter pendant toute la durée de la visite;
- Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) de manière adéquate;
- Se rendre directement à la chambre de l'usager visité;
- Respecter une distanciation de 2 mètres avec le personnel et les usagers (incluant avec les usagers auxquels ils rendent visite);
- Limiter le transfert d'objet d'un endroit à l'autre, bref de la maison vers le CHSLD (vêtement, sac à main, sac à lunch, documents, etc.);
- Arriver avec des vêtements propres et changer de vêtements à son arrivée à la maison et laver ces derniers (lavage régulier).

.../2

Nombre maximal de visiteurs permis pour un usager

- En RI-RTF de 10 places et moins hébergeant des aînés : au maximum 10 personnes (personnes proches aidantes ou visiteurs) de 3 ménages différents peuvent rendre visite à un usager, et ce, en respectant la règle du 2 mètres.
- En RI-RTF de 10 places et plus hébergeant des aînés : au maximum 2 personnes (personnes proches aidantes ou visiteurs) d'un même ménage peuvent rendre visite à un usager, et ce, en respectant la règle du 2 mètres.
- En RPA : au maximum 10 personnes (personnes proches aidantes ou visiteurs) de 3 ménages différents peuvent rendre visite à un usager, et ce, en respectant la règle du 2 mètres.

Ces mesures seront appelées à changer en cas d'écllosion dans une installation.

Centres hospitaliers

Les critères d'autorisation et les consignes seront les mêmes que pour les visites en milieu de vie (CHSLD, RPA, RI-RTF) lorsque les visites seront permises dans les centres hospitaliers le 26 juin.

D'ici le 26 juin, seuls les proches aidants et les accompagnateurs sont autorisés en centre hospitalier. Pour plus d'information, appelez pour vous informer avant de vous présenter :

- Hôpital Le Royer de Baie-Comeau : 418 589-3701, poste 302632
- Hôpital de Sept-Îles : 418 961-8430
- Centre multiservices de santé et de services sociaux de Blanc-Sablon : 418 461-2144, poste 611444
- Pour les autres installations : faites le 0 pour parler à la réceptionniste

Nous remercions la population pour sa compréhension et sa collaboration.

À propos de la COVID-19

Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre ou des difficultés respiratoires, vous pouvez contacter sans frais la ligne **1 877 644-4545**. Pour en savoir plus : <https://www.quebec.ca/coronavirus>. Vous pouvez également obtenir de l'information régionale sur le site Web du CISSS de la Côte-Nord : <http://www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca/sante-publique/covid-19/>.

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268